

# COMMUNE DE MONTAUD

## **PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 05 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 05 décembre, à 20h30,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, COING-BELLEY Stéphane, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, PASCAL Philippe, CALVANI Pascal, MANAUD Nicolas

Absents excusés : MM. PONCET Corinne a donné pouvoir à DESPESSE Philippe, CORVEZ Marion a donné pouvoir à COING-BELLEY Stéphane, DAGUET Max

Absent : M. COLBEAU Joël

Secrétaire : M. PASCAL Philippe a été nommé secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

### **1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 07 novembre 2017, avec 6 voix Pour.

### **2/ SMVIC – TRANSFORMATION DES COMPETENCES EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT EN COMPETENCE FACULTATIVE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Après vote avec 10 voix Pour :

- APPROUVE la transformation de la compétence optionnelle eau potable en compétence facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- APPROUVE la transformation de la compétence optionnelle assainissement collectif et non collectif en compétence facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- VALIDE le phasage du transfert de ces deux compétences de la manière suivante :
  - Gestion intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un périmètre représentant 87% des abonnés et 92 % des volumes facturés de l'ensemble du territoire de la SMVIC : communes ex-3C2V, Saint Marcellin, Saint Sauveur, Saint Vérand, Chatte, Têche, Chevières, Saint Antoine l'Abbaye, Saint Bonnet de Chavagne, Saint Hilaire du Rosier, Saint Romans Saint Just de Claix.

- Gestion intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur la totalité du périmètre intercommunal avec l'intégration des communes suivantes : Bessin, Beauvoir en Royans, Saint Appolinard, Montagne, Murinais, Saint Lattier, Izeron, Rencurel, Saint Pierre de Chérennes, Presles, Saint André en Royans, Auberives en Royans, Pont en Royans, Choranche, Chatelus, La Sône.

### **Arrivée de M. BOUCAUT Alain**

#### **3/ MULTI-ACCUEIL**

Madame Poblet retrace l'historique du multi accueil et informe le conseil municipal du travail effectué avec la SMVIC et les responsables de la Petite Enfance pour que la structure montaudine soit intégrée comme toutes les autres structures de la Communauté de Communes. Les responsables de Montaud Ubohu ont bien évidemment pris part à ces échanges.

Elle PROPOSE donc de demander le transfert de la compétence Petite Enfance ainsi que le transfert de la structure à la SMVIC. La décision pourra être entérinée lors du Conseil communautaire de décembre et le transfert effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le travail effectué, après vote par 11 voix Pour,

DEMANDE le transfert de la compétence petite enfance ainsi que le transfert de la structure du multi accueil de Montaud à la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **4/ AIDES AUX ACTIVITES & TARIF PARTICIPATION**

Vu la dissolution du CCAS au 01/01/2017, la Commission Sociale propose :

- ❖ de reprendre les aides existantes avec quelques modifications

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

1/ Pour l'aide aux activités sportives et culturelles (mise en place en 2011) : Après vote avec 11 voix pour, d'approuver le règlement modifié.

2/ Pour l'aide aux activités extra scolaires (mise en place en 2015) : Après vote avec 11 voix pour, d'approuver le règlement modifié.

- ❖ De fixer le prix de la participation versée par les conjoints, amis et élus à l'occasion du repas de début d'année à **30 €**. (*fixé à 30€ depuis 2009*), après vote par 11 voix Pour.

## COMMUNE DE MONTAUD

### 5/ AFFOUAGE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après vote avec 10 voix pour, 1 abstention,

DECIDE de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'abatage, de bucheronnage sur la parcelle 3 à Bois Vert, en vue de l'attribution du bois aux affouagistes.

### 6/ INDEMNITE AU TRESORIER

*(80% en sept 2013, puis 95% en oct. 2014 à Mme Vittet)*

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du départ de Madame Vittet à compter du 31/08/2017 et de l'arrivée de Monsieur Charles JEAN-ALPHONSE au poste de trésorerie de Tullins, receveur municipal de la Commune, après en avoir délibéré,

Après vote avec 8 voix pour, 1 Contre et 2 Abstentions

DECIDE de fixer le taux d'indemnité à 80 %, pour l'indemnité de gestion. L'indemnité de budget (liée au temps de travail de l'agent administratif) de 30,49€ annuel, a été versé intégralement à Madame Vittet pour 2017.

### 7/ AUDIT SPL

Madame Poblet Informe le Conseil de l'avancement du travail en vue de la création d'une SPL (Société Publique Locale)

Les 10 Communes ont décidé de lancer un audit qui permet d'effectuer une expertise comptable, financière, équipement et prospective de la société Vercors Restauration. C'est la Commune de Seyssins qui a pris la question en charge.

La participation de chaque commune correspond à 1/10<sup>ème</sup> de la dépense, soit 1 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après vote avec 10 voix pour, 1 abstention, DONNE un avis favorable à cet audit et ACCEPTE de participer au frais inhérent.

### 8/ TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, suite à la proposition de la commission Travaux, après en avoir délibéré, à la majorité,

SOLLICITE une subvention dans le cadre des travaux sur la voirie communale pour l'année 2018, devis s'élevant à 30460€ Hors-taxes (soit **36 552 € TTC**).

En parallèle, la commission Travaux établira un planning des travaux voirie à réaliser dans les 2 années (courant janvier).

**9/ CENTRE VILLAGE – CAHIER DES CHARGES – APPEL OFFRES POUR MAITRISE D’OEUVRE**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de cahier des charges présenté par le CAUE, après en avoir délibéré,  
Après vote avec 11 voix pour,  
DECIDE de lancer un appel d’offres pour la maîtrise d’œuvre.

**10/ DEMANDE DE SUBVENTION**

Croix rouge : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Après vote avec 6 voix pour, 4 abstentions, 1 Contre, DECIDE d’attribuer une subvention de 100€.

Maison du Lycéen Moirans : La Communauté de Communes a été interrogé sur leur participation aux maisons du lycéen (St Marcellin, Moirans).

**11/ DECISION MODIFICATIVE**

Afin de régler la facture à La Poste pour l'opération Numérotation des voies, facture concernant l'étude avant les travaux qui seront réalisés en 2018,

Après en avoir délibéré, vote avec 11 voix Pour,  
DECIDE la décision modificative n° 4 suivante :  
Investissement - Dépenses :  
Compte 2031 - avec + 1 800 € - Compte 2315 - avec - 1 800 €.

Fin de la réunion publique à 23h  
Prochaines réunions du conseil municipal le **mardi 09 janvier 2018.**